

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

Séance(s) du jeudi 13 février 2025

Articles, amendements et annexes



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

102^e séance

ACCORD FRANCE-ALLEMAGNE SUR L'APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER

**Projet de de loi autorisant l'approbation de l'accord
entre le gouvernement de la république française
et le gouvernement
de la république fédérale d'Allemagne
relatif à l'apprentissage transfrontalier**

Texte adopté par la commission – n° 777

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à l'apprentissage transfrontalier, signé à Lauterbourg le 21 juillet 2023, et dont le texte est annexé à la présente loi.

CONVENTION FRANCE-LUXEMBOURG POUR ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET PRÉVENIR L'ÉVASION ET LA FRAUDE FISCALES

**Projet de de loi autorisant l'approbation de l'avenant
à la convention entre le gouvernement
de la république française et le gouvernement
du grand-duché de Luxembourg
en vue d'éviter les doubles impositions
et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales
en matière d'impôts sur le revenu et la fortune**

Texte adopté par la commission – n° 717

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'avenant à la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Grand-duché de Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, et le protocole y relatif, faits à Paris, le 20 mars 2018, tels que modifiés par l'avenant, fait à Luxembourg, le 10 octobre 2019, signé à Bruxelles le 7 novembre 2022, et dont le texte est annexé à la présente loi.

RESTAURER L'AUTORITÉ DE LA JUSTICE À L'ÉGARD DES MINEURS DÉLINQUANTS ET DE LEURS PARENTS

**Proposition de loi visant à restaurer
l'autorité de la justice à l'égard
des mineurs délinquants et de leurs parents**

Texte adopté par la commission – n° 628

Article 1^{er} (suite)

- ① Le code pénal est ainsi modifié :
- ② 1° L'article 227-17 est ainsi modifié :
 - ③ a) Le premier alinéa est ainsi modifié :
 - ④ – au début, est ajoutée la mention : « I. – » ;
 - ⑤ – les mots : « au point de » sont remplacés par les mots : « , lorsqu'il est, par son caractère répété ou sa gravité, de nature à » ;
 - ⑥ b) Après le même premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
 - ⑦ « Lorsque cette soustraction a directement conduit à la commission, par le mineur, d'au moins un crime ou de plusieurs délits ayant donné lieu à une condamnation définitive, elle est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » ;
 - ⑧ c) Il est ajouté un II ainsi rédigé :
 - ⑨ « II. – Les personnes coupables de l'infraction prévue au I du présent article encourrent également la peine complémentaire de travail d'intérêt général. » ;
- ⑩ 2° Le I de l'article 322-15 est complété par un 8° ainsi rédigé :
 - ⑪ « 8° La peine de travail d'intérêt général. » ;
- ⑫ 3° (nouveau) Après le mot : « loi », la fin de l'article 711-1 est ainsi rédigée : « n° du visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna. »

Amendement n° 21 présenté par M. Pena, M. Saulignac, Mme Allemand, Mme Capdevielle, M. Christophle, Mme Karamanli, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Simion, M. Sother, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« ou »

le mot :

« et ».

Amendement n° 22 présenté par M. Pena, M. Saulignac, Mme Allemand, Mme Capdevielle, M. Christophle, Mme Karamanli, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Simion, M. Sother, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Supprimer les alinéas 6 et 7.

Amendement n° 24 présenté par Mme Josserand, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky,

M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« a directement conduit à »

les mots :

« s'est accompagnée de ».

Amendement n° 26 présenté par Mme Josserand, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« directement conduit à »

le mot :

« favorisé ».

Amendement n° 27 présenté par Mme Josserand, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart,

M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamélet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« d'au moins un crime ou de plusieurs délits »

les mots :

« d'un crime ou d'un délit ou d'une contravention de cinquième classe ».

Amendement n° 39 présenté par Mme Moutchou, Mme Firmin Le Bodo, M. Moullière, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Berrios, M. Bouyx, M. Brard, Mme Colin-Oesterlé, M. Gernigon, Mme Gérard, M. Henriot, M. Jolivet, M. Kervran, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaud, M. Valletoux et Mme Violland.

À la fin de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« de travail d'intérêt général »

les mots :

« d'obligation d'accomplir le stage de responsabilité parentale mentionné à l'article 131-5-1 du code pénal ».

Après l'article 1^{er}

Amendement n° 6 présenté par M. Bryan Masson, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinay, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamélet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori,

Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

I. – Le deuxième alinéa de l'article L. 113-2 du code de la justice pénale des mineurs est ainsi modifié :

1° La dernière phrase est supprimée ;

2° Sont ajoutés trois alinéas ainsi rédigés :

« En application de l'article L. 521-4 du code de la sécurité sociale, lorsque le placement prend fin :

« – si le mineur a fait l'objet de cette mesure en vertu d'une décision l'ayant déclaré coupable, comme auteur ou complice d'un crime, il est mis fin au versement des allocations familiales pour la part qu'il représente ;

« – si le mineur a fait l'objet de cette mesure en vertu d'une décision l'ayant déclaré coupable, comme auteur ou complice d'un délit puni d'au moins deux ans d'emprisonnement, le versement des allocations familiales est suspendu pour une durée de vingt-quatre mois. »

II. – Le chapitre I^{er} du titre II du livre V du code de la sécurité sociale est complété par un article L. 521-4 ainsi rédigé :

« Art. L. 521-4. – En cas de décision définitive prononçant une peine ou une mesure éducative à l'égard d'un enfant à charge déclaré coupable, comme auteur ou complice d'un crime, il est mis fin au versement des allocations familiales pour la part que l'enfant représente.

« En cas de décision définitive prononçant une peine ou une mesure éducative à l'égard d'un enfant à charge déclaré coupable, comme auteur ou complice d'un délit puni d'au moins deux ans d'emprisonnement, le versement des allocations familiales, pour la part que l'enfant représente, est suspendu pour une durée de vingt-quatre mois.

« Dans le cas prévu au deuxième alinéa, lorsque l'enfant à charge fait l'objet d'une condamnation définitive à une peine d'emprisonnement d'une durée supérieure à deux ans, le versement des allocations familiales, pour la part que l'enfant représente, est suspendu pour toute la durée de la peine prononcée.

« Lorsque la décision définitive comprend un placement éducatif, la suppression ou la suspension de la part des allocations familiales dues au titre de l'enfant condamné prend effet à la fin du placement dans les conditions prévues à l'article L. 113-2 du code de la justice pénale des mineurs.

« Le représentant de l'État dans le département reçoit communication par le ministère public des décisions prévues aux quatre premiers alinéas du présent article. Il notifie la suppression ou la suspension de la part des allocations familiales dues au titre de l'enfant condamné à la personne à laquelle les allocations familiales sont versées en application de l'article L. 521-2 du présent code et l'informe

qu'elle dispose de quinze jours pour présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration. Sauf si ces observations ont permis d'établir que la personne a tenté d'empêcher l'enfant de commettre l'infraction à l'origine de sa condamnation, il prend par arrêté la décision de suppression ou de suspension du versement des allocations familiales, pour la part que l'enfant représente. Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours de plein contentieux devant le tribunal administratif qui statue en premier et dernier ressort.

« L'arrêté prévu au cinquième alinéa est notifié à la Caisse nationale d'allocations familiales et aux caisses d'allocations familiales l'exécutent sans délai. »

Article 2

- ① I. – L'article 375-1 du code civil est complété par trois alinéas ainsi rédigés :
- ② « Les parents sont tenus de déférer aux convocations aux audiences et aux auditions du juge des enfants.
- ③ « Le juge des enfants peut condamner à l'amende civile prévue par le code de procédure civile ceux qui, sans motif légitime, n'y ont pas déféré.
- ④ « Les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'État. »
- ⑤ II. – Le présent article entre en vigueur à une date fixée par le décret prévu à l'article 375-1 du code civil, et au plus tard le premier jour du sixième mois suivant la promulgation de la présente loi.

Amendements identiques :

Amendements n° 10 présenté par Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassach-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier et n° 23 présenté par M. Pena, M. Saulignac, Mme Allemand, Mme Capdevielle, M. Christophle, Mme Karamanli, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pic, Mme Pirès Beaune,

M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Simion, M. Sother, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Supprimer cet article.

Article 3 (Supprimé)

Amendement n° 57 présenté par Mme Josserand, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinay, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roulland, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le quatrième alinéa de l'article 1242 du code civil est ainsi modifié :

« 1° Au début, les mots : « Le père et la mère » sont remplacés par les mots : « Les parents » ;

« 2° Après le mot : « sont », sont insérés les mots : « , de plein droit, » ;

« 3° À la fin, les mots : « habitant avec eux » sont remplacés par les mots : « , dès lors qu'ils n'ont pas été confiés à un tiers par une décision administrative ou judiciaire, et sauf si ce dommage a pour origine un fait susceptible de revêtir une qualification pénale dont ils ont tenté d'empêcher la commission ».

Amendement n° 41 présenté par M. Terlier.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le quatrième alinéa de l'article 1242 du code civil est ainsi modifié :

« 1° Au début, les mots : « Le père et la mère » sont remplacés par les mots : « Les parents » ;

« 2° Après le mot : « sont », sont insérés les mots : « , de plein droit, » ;

« 3° À la fin, les mots : « habitant avec eux » sont supprimés. »

Article 4 (Supprimé)

Amendements identiques :

Amendements n° 51 présenté par M. Terlier et n° 56 présenté par M. Attal, Mme Miller, M. Amiel, M. Anglade, M. Becht, M. Berville, M. Boudié, M. Brosse, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, Mme Caroit, M. Caure, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Chenevard, M. Cormier-Bouligeon, Mme Delpesch, M. Dirx, Mme Dubré-Chirat, M. Fait, M. Fiévet, M. Frébault, M. Fugit, M. Gassilloud, M. Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Huyghe, M. Jacques, Mme Klinkert, M. Labaronne, Mme Lakrafi, M. Laussucq, M. Lauzzana, Mme Le Feur, M. Le Gac, Mme Le Grip, Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, Mme Lebec, M. Lefèvre, M. Lescure, Mme Levasseur, Mme Liso, M. Maillard, M. Marchive, M. Marion, Mme Marsaud, M. Masségia, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzdorf, M. Midy, Mme Missoffe, M. Olive, Mme Panonacle, Mme Pouzyreff, M. Riest, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Rixain, M. Rodwell, Mme Rousselot, M. Rousset, M. Seo, M. Sitzenstuhl, M. Sorre, Mme Spillebout, Mme Liliana Tanguy, Mme Thevenot, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Vojetta, M. Woerth et Mme Yadan.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« La sous-section 1 de la section 2 du chapitre III du titre II du livre IV du code de la justice pénale des mineurs est ainsi modifiée :

« 1° L'article L. 423-7 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Lors de la présentation prévue au 2° , lorsque le procureur de la République saisit le tribunal pour enfants aux fins de jugement en audience unique dans les conditions des quatrième et sixième alinéas de l'article L. 423-4, et qu'il fait comparaître le mineur devant le juge des libertés et de la détention en application du 2° de l'article L. 423-9 pour qu'il soit statué sur son placement en détention provisoire, il peut demander au mineur, en présence de son avocat, s'il consent expressément à renoncer au délai de dix jours jusqu'à la comparution devant le tribunal pour enfants. Le tribunal pour enfants entend, le cas échéant, les représentants légaux dûment convoqués. Si ces conditions sont réunies, le mineur peut être convoqué, selon la procédure d'audience unique en comparution immédiate, le jour même ou à défaut à la première audience utile du tribunal pour enfants. » ;

« 2° Le 1° de l'article L. 423-8 est complété par les mots : « sauf dans le cas de l'audience unique en comparution immédiate prévue au dernier alinéa de l'article L. 423-7 ».

Amendement n° 58 présenté par Mme Josserand, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinay, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such,

M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioré, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roulaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le code de la justice pénale des mineurs est ainsi modifié :

« 1° L'article L. 423-4 est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« Si le mineur est âgé d'au moins treize ans, et qu'il encourt une peine d'emprisonnement supérieure ou égale à deux ans d'emprisonnement, le procureur de la République peut le traduire sur-le-champ devant le tribunal s'il dispose du rapport ou du recueil de renseignements socio-éducatifs prévus au 2° . Le mineur est retenu jusqu'à sa comparution qui doit avoir lieu le jour même ; il est conduit sous escorte devant le tribunal. »

« Si la réunion du tribunal pour enfants est impossible le jour même et si les éléments de l'espèce lui paraissent exiger une mesure de détention provisoire, le procureur de la République peut traduire le mineur devant le juge des libertés et de la détention, afin qu'il soit statué sur ses réquisitions tendant au placement en détention provisoire du mineur jusqu'à l'audience. L'audience de jugement doit avoir lieu dans les quatre jours ouvrables, à défaut de quoi le mineur est remis en liberté d'office. » ;

« 2° La section 3 du chapitre I^{er} du titre II du livre V est complétée par un article L. 521-28 ainsi rédigé :

« Art. L. 521-28. – Lorsque le tribunal pour enfants est saisi aux fins de jugement selon la procédure de comparution immédiate pour mineurs, le président avertit le mineur qu'il ne peut être jugé le jour même qu'avec son accord recueilli en présence de son avocat.

« Si le mineur consent à être jugé séance tenante, mention en est faite dans les notes d'audience.

« Si le mineur ne consent pas à être jugé séance tenante ou si l'affaire ne paraît pas en état d'être jugée, le tribunal pour enfants, après avoir recueilli les observations des parties et de leur avocat, renvoie à une audience qui doit avoir lieu dans un délai qui ne peut être inférieur à quatre semaines, ni supérieur à dix semaines. Dans ce cas, le tribunal peut placer le mineur sous contrôle judiciaire ou en détention provisoire. La décision est exécutoire par provision. »

Article 5 (Supprimé)

Amendement n° 17 présenté par Mme Alexandra Martin, Mme Corneloup, Mme Bonnivard, M. Bazin et M. Ray.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« L'article L. 121-7 du code de la justice pénale des mineurs est ainsi modifié :

« 1° Le premier alinéa est ainsi modifié :

« a) Le mot : « seize » est remplacé par le mot : « treize » ;

« b) Les mots : « à titre exceptionnel et » sont supprimés ;

« c) Les mots : « n'y a pas » sont remplacés par le mot : « a » ;

« 2° Le second alinéa est supprimé. »

Amendement n° 59 présenté par Mme Josserand, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinay, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le premier alinéa de l'article L. 121-7 du code de la justice pénale des mineurs est ainsi modifié :

« 1° À la première phrase, les mots : « à titre exceptionnel et » sont supprimés ;

« 2° La seconde phrase est complétée par les mots : « , sauf lorsque les faits sont commis en état de récidive légale » ;

« 3° Est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Les règles d'atténuation des peines mentionnées aux articles L. 121-5 et L. 121-6 sont exclues de plein droit lorsque le mineur de plus de seize ans a déjà fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime ou délit. »

Amendements identiques :

Amendements n° 40 présenté par M. Terlier et n° 48 présenté par M. Attal, Mme Miller, M. Amiel, M. Anglade, M. Becht, M. Berville, M. Boudié, M. Brosse, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, Mme Caroit, M. Caure, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Chenevard, M. Cormier-Bouligeon, Mme Delpech, M. Dirx, Mme Dubré-Chirat, M. Fait, M. Fiévet, M. Frébault, M. Fugit, M. Gassilloud, M. Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Huyghe, M. Jacques, Mme Klinkert, M. Labaronne, Mme Lakrafi, M. Laussucq, M. Lauzzana, Mme Le Feur, M. Le Gac, Mme Le Grip, Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, Mme Lebec, M. Lefèvre, M. Lescure, Mme Levasseur, Mme Liso, M. Maillard, M. Marchive, M. Marion, Mme Marsaud, M. Masségia, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzdorf, M. Midy, Mme Missoffe, M. Olive, Mme Panonacle, Mme Pouzyreff, M. Riester, Mme Rionton, Mme Rist, Mme Rixain, M. Rodwell, Mme Rousselot, M. Rousset, M. Seo, M. Sitzzenstuhl, M. Sorre, Mme Spillebout, Mme Liliana Tanguy, Mme Thevenot, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Vojetta, M. Woerth et Mme Yadan.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« L'article L. 121-7 du code de la justice pénale des mineurs est ainsi modifié :

« 1° Le premier alinéa est ainsi modifié :

« a) À la première phrase, les mots : « à titre exceptionnel et » sont supprimés ;

« b) La seconde phrase est complétée par les mots : « , sauf lorsqu'un crime d'atteinte volontaire à la vie ou à l'intégrité physique ou psychique de la personne, un délit de violences volontaires, un délit d'agression sexuelle ou un délit commis avec la circonstance aggravante de violences a été commis en état de récidive légale. » ;

« 2° Après le même premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les règles d'atténuation des peines mentionnées aux articles L. 121-5 et L. 121-6 ne s'appliquent pas aux mineurs âgés de plus de seize ans lorsqu'un crime d'atteinte volontaire à la vie ou à l'intégrité physique ou psychique de la personne, un délit de violences volontaires, un délit d'agression sexuelle ou un délit commis avec la circonstance aggravante de violences a été commis une nouvelle fois en état de récidive légale. Toutefois, le tribunal pour enfants et la cour d'assises des mineurs peuvent en décider autrement, par une décision spécialement motivée. »

Après l'article 5

Amendement n° 18 présenté par Mme Alexandra Martin, Mme Corneloup, Mme Bonnivard, M. Bazin et M. Ray.

Après l'article 5, insérer l'article suivant :

L'article L. 121-5 du code de la justice pénale des mineurs est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, les mots : « à la moitié » sont remplacés par les mots : « aux quatre cinquièmes » ;

2° Au deuxième alinéa, le mot : « moitié » est remplacé par les mots : « quatre cinquièmes ».

Article 6 (nouveau)

① Le code de la justice pénale des mineurs est ainsi modifié :

- ② 1° L'article L. 322-2 est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ③ « Le recueil de renseignements socio-éducatifs, ordonné en application du présent article ou requis en application de l'article L. 322-5, peut être remplacé par une note de situation actualisée lorsque le mineur fait déjà l'objet d'une mesure éducative, d'une mesure judiciaire d'investigation éducative ou d'une mesure d'assistance éducative. » ;
- ④ 2° Le premier alinéa de l'article L. 322-3 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Il contient, le cas échéant, les coordonnées de l'assureur garantissant la responsabilité civile des représentants légaux du mineur. »

Article 7 (nouveau)

À l'article L. 322-5 du code de la justice pénale des mineurs, les mots : « est obligatoire » sont remplacés par les mots : « et le rapport mentionné au a du 2° de l'article L. 423-4 sont obligatoires ».

Amendement n° 50 présenté par Mme Josserand, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinay, Mme Delannoy, M. Designy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Supprimer cet article.

Article 8 (nouveau)

- ① L'article L. 521-2 du code de la justice pénale des mineurs est ainsi rédigé :
- ② « Art. L. 521-2. – I. – Par dérogation à l'article L. 521-1, la juridiction peut, après avoir recueilli les observations des parties présentes à l'audience et par décision motivée, statuer lors d'une audience unique d'examen de la culpabilité et de prononcé de la sanction :

- ③ « 1° Lorsque le mineur a déjà fait l'objet d'une mesure éducative, d'une mesure judiciaire d'investigation éducative, d'une mesure de sûreté, d'une déclaration de culpabilité ou d'une peine prononcée dans le cadre d'une autre procédure et ayant donné lieu à un rapport datant de moins d'un an versé au dossier de la procédure ;
- ④ « 2° À défaut, lorsqu'elle se considère suffisamment informée sur la personnalité du mineur et n'estime pas nécessaire d'ouvrir une période de mise à l'épreuve éducative au vu des faits commis par le mineur et de sa personnalité et sous réserve de l'accord du mineur, assisté de son avocat.
- ⑤ « II. – La juridiction statuant selon les modalités prévues au I du présent article ne peut prononcer une peine que dans les cas prévus au 1° du même I. »

Amendement n° 11 présenté par Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassacherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodé, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Rédiger ainsi cet article :

« Le chapitre I^{er} du titre II du livre V du code de la justice pénale des mineurs est ainsi modifié :

« 1° L'article L. 521-2 est abrogé ;

« 2° Les articles L. 521-26 et L. 521-27 sont abrogés. »

Amendement n° 53 présenté par Mme Josserand, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinay, Mme Delannoy, M. Designy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché,

M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Supprimer l'alinéa 5.

Article 9 (nouveau)

- ① L'article L. 521-9 du code de la justice pénale des mineurs est ainsi modifié :
- ② 1° À la deuxième phrase du premier alinéa, les mots : « , chaque fois que cela est possible, » sont supprimés ;
- ③ 2° Après le même premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- ④ « Lorsque le mineur a été reconnu coupable d'une contravention ou d'un délit qui n'est pas puni par une peine d'emprisonnement, le juge peut décider de ne pas statuer sur les mesures mentionnées à l'article L. 521-14. »

Amendement n° 54 présenté par Mme Josserand, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinay, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Supprimer cet article.

Amendement n° 42 présenté par M. Terlier.

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« le juge »

les mots :

« la juridiction ».

Article 10 (nouveau)

- ① Le code de la justice pénale des mineurs est ainsi modifié :
- ② 1° L'article L. 521-24 est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ③ « En cas d'appel interjeté sur la décision de culpabilité, la juridiction peut prononcer un sursis à statuer dans l'attente de la décision de la cour d'appel. » ;
- ④ 2° Le premier alinéa de l'article L. 531-3 est complété par une phrase ainsi rédigée : « La cour d'appel statue dans un délai de quatre mois à compter de la date de l'appel. »

Amendement n° 55 présenté par Mme Josserand, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinay, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Supprimer cet article.

Après l'article 10

Amendements identiques :

Amendements n° 44 présenté par M. Terlier et n° 49 présenté par M. Attal, Mme Miller, M. Amiel, M. Anglade, M. Becht, M. Berville, M. Boudié, M. Brosse, Mme Brulebois,

M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, Mme Caroit, M. Caure, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Chenevard, M. Cormier-Bouligeon, Mme Delpéch, M. Dirx, Mme Dubré-Chirat, M. Fait, M. Fiévet, M. Frébault, M. Fugit, M. Gassilloud, M. Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Huyghe, M. Jacques, Mme Klinkert, M. Labaronne, Mme Lakrafi, M. Laussucq, M. Lauzzana, Mme Le Feur, M. Le Gac, Mme Le Grip, Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, Mme Lebec, M. Lefèvre, M. Lescure, Mme Levasseur, Mme Liso, M. Maillard, M. Marchive, M. Marion, Mme Marsaud, M. Masségia, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzdorf, M. Midy, Mme Missoffe, M. Olive, Mme Panonacle, Mme Pouzyreff, M. Riester, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Rixain, M. Rodwell, Mme Rousselot, M. Rousset, M. Seo, M. Sitzenstuhl, M. Sorre, Mme Spillebout, Mme Liliana Tanguy, Mme Thevenot, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Vojetta, M. Woerth et Mme Yadan.

Après l'article 10, insérer l'article suivant :

À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 521-11 du code de la justice pénale des mineurs, les mots : « pour des faits antérieurs » sont supprimés.

Amendement n° 52 présenté par Mme Youssouffa, M. Mazaury et M. Naegelen.

Après l'article 10, insérer l'article suivant :

La chapitre 1^{er} du titre I^{er} du Livre VII du code de la justice pénale des mineurs est complété par un article 711-4 ainsi rédigé :

« Art. L. 711-4. – À Mayotte, l'article L. 121-4 est ainsi rédigé :

« Art. L. 121-4. – Le juge des enfants, statuant en chambre du conseil, peut, sur réquisitions du procureur de la République, si les circonstances et la personnalité du mineur le justifient, condamner un mineur âgé d'au moins treize ans aux peines :

« 1° De confiscation de l'objet ayant servi à commettre l'infraction ;

« 2° De stage ;

« 3° De travail d'intérêt général, si le mineur est âgé d'au moins seize ans au moment du prononcé de la peine ;

« 4° Un retrait du titre de séjour du mineur et de ses parents ;

« 5° Une peine d'interdiction du territoire français du mineur et de ses parents ;

« 6° Une suppression de l'accès au droit aux prestations sociales pour le mineur et ses parents. »

Amendement n° 43 présenté par M. Terlier.

Après l'article 10, insérer l'article suivant :

Aux articles L. 721-1, L. 722-1 et L. 723-1 du code de la justice pénale des mineurs, les mots : « n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique » sont remplacés par les mots : « n° du visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents ».

Amendement n° 15 présenté par Mme Lorho, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinay, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamélet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Après l'article 10, insérer l'article suivant :

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport dressant un bilan de l'application effective de l'article 227-17 du code pénal au cours des cinq dernières années.

Amendement n° 19 présenté par M. Coulomme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassacherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Raténou, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Après l'article 10, insérer l'article suivant :

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport visant à évaluer, en l'état actuel du droit, l'exécution des mesures ordonnées au titre de la période de mise à l'épreuve éducative prévues par le code de la justice pénale des mineurs.

Annexes

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION D'UNE CONVENTION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, transmis par M. le premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, autorisant la ratification de la résolution LP.3(4) portant amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières.

Ce projet de loi, n° 942, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, transmis par M. le premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord portant création du Centre de développement des capacités cyber dans les Balkans occidentaux (C3BO).

Ce projet de loi, n° 944, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. Jocelyn Dessigny et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à améliorer le financement des services départementaux d'incendie et de secours.

Cette proposition de loi, n° 946, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de Mme Alexandra Martin et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à renforcer la prévention et la détection en matière de violences sexuelles et intrafamiliales.

Cette proposition de loi, n° 947, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. Didier Lemaire et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à valoriser la réserve communale de sécurité civile.

Cette proposition de loi, n° 948, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. Olivier Faure et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi portant reconnaissance de la Nation envers les rapatriés d'Indochine et réparation des préjudices subis par ceux-ci et leurs familles du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie dans certaines structures sur le territoire français.

Cette proposition de loi, n° 949, est renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de Mme Virginie Duby-Muller, une proposition de loi visant à interdire les réductions de peine dans les cas de condamnations pour violences conjugales.

Cette proposition de loi, n° 950, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. François Jolivet et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à protéger les Français des ravages de la drogue.

Cette proposition de loi, n° 951, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. François Jolivet et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à développer les internats.

Cette proposition de loi, n° 952, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. François Jolivet et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à relancer la construction de logements neufs en France.

Cette proposition de loi, n° 953, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. Stéphane Travert et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à renforcer la stabilité économique et la compétitivité du secteur agroalimentaire.

Cette proposition de loi, n° 954, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. Arnaud Bonnet et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à interdire l'intervention des forces de l'ordre dans les lieux d'accueil collectif de mineurs.

Cette proposition de loi, n° 955, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. Christophe Naegelen, une proposition de loi valorisant et reconnaissant l'engagement associatif.

Cette proposition de loi, n° 956, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de Mme Naïma Moutchou et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à mieux lutter contre le harcèlement scolaire.

Cette proposition de loi, n° 957, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. Pierre Henriot et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à renforcer l'autorité des sections disciplinaires dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Cette proposition de loi, n° 958, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de Mme Naïma Moutchou et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à restaurer l'autorité de l'État.

Cette proposition de loi, n° 959, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de Mme Léa Balage El Mariky, M. Stéphane Mazars et plusieurs de leurs collègues, une proposition de loi visant à renforcer le contrôle du Parlement en période d'expédition des affaires courantes.

Cette proposition de loi, n° 960, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de Mme Sophia Chikirou et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à lutter contre la spéculation immobilière liée aux investissements directs étrangers.

Cette proposition de loi, n° 961, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. Pascal Lecamp et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à assurer le développement raisonné et juste de l'agrivoltaïsme.

Cette proposition de loi, n° 962, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de Mme Delphine Batho et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à favoriser le respect de l'Accord de Paris sur le climat en mettant fin à la consommation de gaz de schiste en France.

Cette proposition de loi, n° 963, est renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de Mme Martine Froger et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la protection sociale globale.

Cette proposition de loi, n° 964, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de MM. Gérard Leseul et Jean-Marie Fiévet, une proposition de loi visant à encourager le verdissement des flottes automobiles des entreprises et des collectivités.

Cette proposition de loi, n° 965, est renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. Guillaume Garot et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à lutter contre les déserts médicaux, d'initiative transpartisane.

Cette proposition de loi, n° 966, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. Frédéric Maillot et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à réguler l'organisation et l'implantation des activités d'imagerie médicale afin de garantir un égal accès aux soins pour tous et de qualité, en France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer.

Cette proposition de loi, n° 967, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. Damien Girard et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution visant à soutenir le Groenland et le Danemark pour défendre la paix et l'environnement par la proposition d'une présence militaire européenne au Groenland, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 943.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 13 février 2025, de M. Bastien Lachaud et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution européenne visant à faire annuler le projet de Règlement EDIP COM (2024), déposée en application de l'article 151-5 du règlement.

Cette proposition de résolution européenne, n° 945, est renvoyée à la commission des affaires européennes, en application de l'article 151-5 du règlement.

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 47 du règlement, est convoquée le mardi 18 février 2025, à 10 heures, dans les salons de la présidence, salon des Jeux, rez-de-chaussée de l'Hôtel de Lassay.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et Décrets, du 14 février 2025)

GROUPE DROITE RÉPUBLICAINE
(39 membres au lieu de 40)

Supprimer le nom de : Mme Marie Christine Dalloz.

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 794

sur l'amendement n° 51 de M. Terlier et l'amendement identique suivant à l'article 4 (supprimé) de la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents (première lecture).

Nombre de votants :	92
Nombre de suffrages exprimés :	92
Majorité absolue :	47
Pour l'adoption :	66
Contre :	26

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Pour : 19

M. Eddy Casterman, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Emmanuel Fouquart, Mme Florence Goulet, M. Sébastien Humbert, M. Alexis Jolly, Mme Sylvie Josserand, M. Julien Limongi, M. Philippe Lottiaux, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Bryan Masson, M. Kévin Mauvieux, Mme Yaël Ménaché, M. Kévin Pfeffer, Mme Laurence Robert-Dehault et M. Emeric Salmon.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 35

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, M. Éric Bothorel, M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, M. Vincent Caure, M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, Mme Julie Delpech, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Sébastien Huyghe, M. Guillaume Kasbarian, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, Mme Annaïg Le Meur, M. Roland Lescure, Mme Pauline Levasseur, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, M. Paul Midy, Mme Laure Miller, M. Franck Riester, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Freddy Sertin, Mme Violette Spillebout, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et M. Stéphane Vojetta.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 13

M. Ugo Bernalicis, M. Manuel Bompard, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Jean-François Coulomme, Mme Clémence Guetté, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Marianne Maximi, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Stambach-Terrenoir et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 6

M. Peio Dufau, Mme Pascale Got, M. Jacques Oberti, Mme Sophie Pantel, M. Pierre Pribetich et Mme Sandrine Runel.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 3

M. Jean-Luc Bourdeaux, Mme Élisabeth de Maistre et Mme Alexandra Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 7

M. Pouria Amirshahi, M. Karim Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Hendrik Davi, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais et Mme Julie Ozenne.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 3

Mme Marina Ferrari, M. Éric Martineau et M. Frédéric Petit.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Pour : 6

Mme Béatrice Bellamy, M. Bertrand Bouyx, Mme Lise Magnier, Mme Naïma Moutchou, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback et Mme Laetitia Saint-Paul.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Groupe Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Non inscrits (11)

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

Mme Béatrice Piron a fait savoir qu'elle avait voulu « voter pour ».

Mme Béatrice Bellamy n'a pas pris part au scrutin.

Scrutin public n° 795

sur l'amendement n° 17 de Mme Alexandra Martin à l'article 5 (supprimé) de la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents (première lecture).

Nombre de votants :	115
Nombre de suffrages exprimés :	108
Majorité absolue :	55
Pour l'adoption :	27
Contre :	81

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)*Pour* : 24

M. Maxime Amblard, M. Anthony Boulogne, M. Eddy Casterman, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Emmanuel Fouquart, Mme Florence Goulet, Mme Géraldine Grangier, M. Sébastien Humbert, M. Alexis Jolly, Mme Sylvie Josserand, M. Julien Limongi, M. Philippe Lottiaux, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Bryan Masson, M. Kévin Mauvieux, Mme Yaël Ménaché, M. Kévin Pfeffer, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Sophie-Laurence Roy, M. Emeric Salmon et M. Romain Tonussi.

Groupe Ensemble pour la République (94)*Contre* : 42

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, M. Éric Bothorel, M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, M. Vincent Caure, M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Julie Delpech, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, Mme Olivia Grégoire, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Guillaume Kasbarian, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, M. Jean Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Marie Lebec, M. Vincent Ledoux, M. Roland Lescure, Mme Pauline Levasseur, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, M. Denis Masségia, M. Stéphane Mazars, Mme Laure Miller, M. Franck Riester, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Freddy Sertin, Mme Violette Spillebout, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot, M. Stéphane Vojetta et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 16

M. Ugo Bernalicis, M. Manuel Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, M. Béranger Cernon, M. Jean-François Coulomme, Mme Clémence Guetté, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Marianne Maximi, Mme Mathilde Panot, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Stambach-Terreoir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (66)*Contre* : 5

M. Peio Dufau, Mme Pascale Got, Mme Sophie Pantel, M. Pierre Pribetich et Mme Sandrine Runel.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 2

Mme Élisabeth de Maistre et Mme Alexandra Martin.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 12

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, Mme Julie Ozenne, M. Jean-Claude Raux, M. Nicolas Thierry et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)*Contre* : 4

Mme Anne Bergantz, Mme Marina Ferrari, M. Éric Martineau et M. Frédéric Petit.

Groupe Horizons & indépendants (33)*Abstention* : 7

M. Bertrand Bouyx, M. Loïc Kervran, Mme Lise Magnier, Mme Naïma Moutchou, Mme Béatrice Piron, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback et Mme Laetitia Saint-Paul.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre* : 1

Mme Constance de Pélichy.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (17)**Groupe UDR (16)***Pour* : 1

M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)*Contre* : 1

Mme Stella Dupont.

Scrutin public n° 796

sur l'amendement n° 59 de Mme Josserand à l'article 5 (supprimé) de la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents (première lecture).

Nombre de votants :115

Nombre de suffrages exprimés :108

Majorité absolue : 55

Pour l'adoption : 26

Contre : 82

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)*Pour* : 24

M. Maxime Amblard, M. Anthony Boulogne, M. Eddy Casterman, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Emmanuel Fouquart, Mme Florence Goulet, Mme Géraldine Grangier, M. Sébastien Humbert, M. Alexis Jolly, Mme Sylvie Josserand, M. Julien Limongi, M. Philippe Lottiaux, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Bryan Masson, M. Kévin Mauvieux, Mme Yaël Ménaché, M. Kévin Pfeffer, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Sophie-Laurence Roy, M. Emeric Salmon et M. Romain Tonussi.

Groupe Ensemble pour la République (94)*Contre* : 42

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, M. Éric Bothorel, M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, M. Vincent Caure, M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Julie Delpech, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, Mme Olivia Grégoire, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Guillaume Kasbarian, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, M. Jean Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Marie Lebec, M. Vincent Ledoux, M. Roland Lescure, Mme Pauline Levasseur,

Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, Mme Laure Miller, M. Franck Riester, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Freddy Sertin, Mme Violette Spillebout, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot, M. Stéphane Vojetta et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 16

M. Ugo Bernalicis, M. Manuel Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Jean-François Coulomme, Mme Clémence Guetté, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Marianne Maximi, Mme Mathilde Panot, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Stambach-Terreñoir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 5

M. Peio Dufau, Mme Pascale Got, Mme Sophie Pantel, M. Pierre Pribetich et Mme Sandrine Runel.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 1

Mme Alexandra Martin.

Contre : 1

Mme Élisabeth de Maistre.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 12

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, Mme Julie Ozenne, M. Jean-Claude Raux, M. Nicolas Thierry et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 4

Mme Anne Bergantz, Mme Marina Ferrari, M. Éric Martineau et M. Frédéric Petit.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Abstention : 7

M. Bertrand Bouyx, M. Loïc Kervran, Mme Lise Magnier, Mme Naïma Moutchou, Mme Béatrice Piron, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback et Mme Laetitia Saint-Paul.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 1

Mme Constance de Pélichy.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Pour : 1

M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Contre : 1

Mme Stella Dupont.

Scrutin public n° 797

sur l'amendement n° 40 de M. Terlier et l'amendement identique suivant à l'article 5 (supprimé) de la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents (première lecture).

Nombre de votants :116

Nombre de suffrages exprimés :116

Majorité absolue : 59

Pour l'adoption : 82

Contre : 34

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Pour : 24

M. Maxime Amblard, M. Anthony Boulogne, M. Eddy Casterman, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Emmanuel Fouquart, Mme Florence Goulet, Mme Géraldine Grangier, M. Sébastien Humbert, M. Alexis Jolly, Mme Sylvie Jossierand, M. Julien Limongi, M. Philippe Lottiaux, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Bryan Masson, M. Kévin Mauvieux, Mme Yaël Ménaché, M. Kévin Pfeffer, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Sophie-Laurence Roy, M. Emeric Salmon et M. Romain Tonussi.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 42

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, M. Éric Bothorel, M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, M. Vincent Caure, M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Julie Delpech, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, Mme Olivia Grégoire, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Guillaume Kasbarian, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, M. Jean Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Marie Lebec, M. Vincent Ledoux, M. Roland Lescure, Mme Pauline Levasseur, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, Mme Laure Miller, M. Franck Riester, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Freddy Sertin, Mme Violette Spillebout, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot, M. Stéphane Vojetta et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 16

M. Ugo Bernalicis, M. Manuel Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Jean-François Coulomme, Mme Clémence Guetté, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Marianne Maximi, Mme Mathilde Panot, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Stambach-Terreñoir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 5

M. Peio Dufau, Mme Pascale Got, Mme Sophie Pantel, M. Pierre Pribetich et Mme Sandrine Runel.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 2

Mme Élisabeth de Maistre et Mme Alexandra Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 12

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, Mme Julie Ozenne, M. Jean-Claude Raux, M. Nicolas Thierry et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 4

Mme Anne Bergantz, Mme Marina Ferrari, M. Éric Martineau et M. Frédéric Petit.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Pour : 8

M. Bertrand Bouyx, M. Pierre Henriët, M. Loïc Kervran, Mme Lise Magnier, Mme Naïma Moutchou, Mme Béatrice Piron, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback et Mme Laetitia Saint-Paul.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

Mme Constance de Pélichy.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Pour : 1

M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Contre : 1

Mme Stella Dupont.

Scrutin public n° 798

sur l'amendement de suppression n° 50 de Mme Josserand à l'article 7 de la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents (première lecture).

Nombre de votants : 117

Nombre de suffrages exprimés : 117

Majorité absolue : 59

Pour l'adoption : 32

Contre : 85

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Pour : 28

M. Maxime Amblard, M. Anthony Boulogne, M. Eddy Casterman, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Emmanuel Fouquart, Mme Florence Goulet, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Sébastien Humbert, M. Alexis Jolly, Mme Sylvie Josserand, M. Robert Le Bourgeois, M. Julien Limongi, M. René Lioret, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Bryan Masson, M. Kevin Mauvieux, Mme Yaël Ménaché, M. Kevin Pfeffer, M. Matthias Renault, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon, M. Romain Tonussi et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 1

M. Karl Olive.

Contre : 36

M. David Amiel, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, M. Éric Bothorel, M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, M. Vincent Caure, M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Julie Delpech, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, M. Jean Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Marie Lebec, Mme Pauline Levasseur, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, M. Stéphane Mazars, Mme Laure Miller, M. Franck Riester, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 18

M. Ugo Bernalicis, M. Manuel Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Jean-François Coulomme, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Bastien Lachaud, Mme Élise Leboucher, Mme Marianne Maximi, Mme Marie Mesmeur, Mme Mathilde Panot, M. Arnaud Saint-Martin, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Stambach-Terreñoir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Non-votant(s) : 1

Mme Clémence Guetté (présidente de séance).

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 1

M. Pierrick Courbon.

Contre : 5

Mme Sophie Pantel, M. Marc Pena, M. Pierre Pribetich, Mme Sandrine Runel et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 2

Mme Élisabeth de Maistre et Mme Alexandra Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 1

M. Emmanuel Duplessy.

Contre : 13

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Charles Fournier, M. Jérémie Iordanoff, M. Tristan Lahais, Mme Julie Ozenne, Mme Danielle Simonnet, M. Nicolas Thierry et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 2

Mme Marina Ferrari et M. Éric Martineau.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Contre : 6

M. Pierre Henriët, M. Loïc Kervran, Mme Lise Magnier, Mme Naïma Moutchou, Mme Béatrice Piron et Mme Laetitia Saint-Paul.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Constance de Pélichy et M. Stéphane Viry.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Pour : 1

M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Contre : 1

Mme Stella Dupont.

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Pierrick Courbon et M. Emmanuel Duplessy ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter contre ».

Scrutin public n° 799

sur l'amendement de réécriture globale n° 11 de Mme Maximi à l'article 8 de la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents (première lecture).

Nombre de votants : 117
 Nombre de suffrages exprimés : 117
 Majorité absolue : 59
 Pour l'adoption : 40
 Contre : 77

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Contre : 28

M. Maxime Amblard, M. Anthony Boulogne, M. Eddy Casterman, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Emmanuel Fouquart, Mme Florence Goulet, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Sébastien Humbert, M. Alexis Jolly, Mme Sylvie Jossierand, M. Robert Le Bourgeois, M. Julien Limongi, M. René Lioret, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Bryan Masson, M. Kévin Mauvieux, Mme Yaël Ménaché, M. Kévin Pfeffer, M. Matthias Renault, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon, M. Romain Tonussi et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Contre : 36

M. David Amiel, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, M. Éric Bothorel, M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, M. Vincent Caure, M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Julie Delpech, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Daniel Labaronne, M. Jean Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Marie Lebec, Mme Pauline Levasseur, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, M. Stéphane Mazars, Mme Laure

Miller, M. Karl Olive, M. Franck Riester, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, Mme Violette Spillebout, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 18

M. Ugo Bernalicis, M. Manuel Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Jean-François Coulomme, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Bastien Lachaud, Mme Élise Leboucher, Mme Marianne Maximi, Mme Marie Mesmeur, Mme Mathilde Panot, M. Arnaud Saint-Martin, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Stambach-Terreñoir, Mme Andréa Taurinya et M. Paul Vannier.

Non-votant(s) : 1

Mme Clémence Guetté (présidente de séance).

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 6

M. Pierrick Courbon, Mme Sophie Pantel, M. Marc Pena, M. Pierre Pribetich, Mme Sandrine Runel et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 3

Mme Josiane Corneloup, Mme Élisabeth de Maistre et Mme Alexandra Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 15

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Charles Fournier, M. Jérémie Iordanoff, M. Tristan Lahais, Mme Julie Ozenne, Mme Sandra Regol, Mme Danielle Simonnet, M. Nicolas Thierry et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 2

Mme Marina Ferrari et M. Éric Martineau.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Contre : 5

M. Pierre Henriët, M. Loïc Kervran, Mme Naïma Moutchou, Mme Béatrice Piron et Mme Laetitia Saint-Paul.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Constance de Pélichy et M. Stéphane Viry.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 1

Mme Elsa Faucillon.

Groupe UDR (16)

Contre : 1

M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)**Scrutin public n° 800**

sur l'amendement n° 53 de Mme Josserand à l'article 8 de la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents (première lecture).

Nombre de votants : 124
 Nombre de suffrages exprimés : 124
 Majorité absolue : 63
 Pour l'adoption : 32
 Contre : 92

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Pour : 30

M. Maxime Amblard, M. Anthony Boulogne, M. Eddy Casterman, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Emmanuel Fouquart, Mme Florence Goulet, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guinot, M. Sébastien Humbert, M. Alexis Jolly, Mme Sylvie Josserand, M. Robert Le Bourgeois, M. Julien Limongi, M. René Lioret, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Yaël Ménaché, M. Serge Muller, M. Kévin Pfeffer, M. Matthias Renault, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon, M. Romain Tonussi et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 1

M. Karl Olive.

Contre : 40

M. David Amiel, M. Gabriel Attal, M. Éric Bothorel, M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, M. Vincent Caure, M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Julie Delpech, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, Mme Olivia Grégoire, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, M. Jean Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Marie Lebec, M. Vincent Ledoux, M. Roland Lescure, Mme Pauline Levasseur, M. Bastien Marchive, M. Christophe Marion, M. Stéphane Mazars, Mme Laure Miller, M. Franck Riester, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Mikaele Seo, Mme Violette Spillebout, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 17

M. Ugo Bernalicis, M. Manuel Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Jean-François Coulomme, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Bastien Lachaud, Mme Élise Leboucher, Mme Marianne Maximi, Mme Marie Mesmeur, Mme Mathilde Panot, M. Arnaud Saint-Martin, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Stambach-Terrenoir et Mme Andrée Taurinya.

Non-votant(s) : 1

Mme Clémence Guetté (présidente de séance).

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 5

Mme Sophie Pantel, M. Marc Pena, M. Pierre Pribetich, Mme Sandrine Runel et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 3

Mme Josiane Corneloup, Mme Élisabeth de Maistre et Mme Alexandra Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 15

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Charles Fournier, M. Jérémie Iordanoff, M. Tristan Lahais, Mme Julie Ozenne, Mme Sandra Regol, Mme Danielle Simonnet, M. Nicolas Thierry et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 2

Mme Marina Ferrari et M. Éric Martineau.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Contre : 7

M. Bertrand Bouyx, M. Pierre Henriët, M. Loïc Kervran, Mme Naïma Moutchou, Mme Béatrice Piron, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback et Mme Laetitia Saint-Paul.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Constance de Pélichy et M. Laurent Mazauray.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 1

Mme Elsa Faucillon.

Groupe UDR (16)

Pour : 1

M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)**Scrutin public n° 801**

sur l'article 8 de la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents (première lecture).

Nombre de votants : 115
 Nombre de suffrages exprimés : 92
 Majorité absolue : 47
 Pour l'adoption : 34
 Contre : 58

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Pour : 30

M. Maxime Amblard, M. Anthony Boulogne, M. Eddy Casterman, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Emmanuel Fouquart, Mme Florence Goulet, Mme Géraldine Grangier,

M. Michel Guiniot, M. Sébastien Humbert, M. Alexis Jolly, Mme Sylvie Josserand, M. Robert Le Bourgeois, M. Julien Limongi, M. René Lioret, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Yaël Ménaché, M. Serge Muller, M. Kévin Pfeffer, M. Matthias Renault, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon, M. Romain Tonussi et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 1

M. Karl Olive.

Contre : 40

M. David Amiel, M. Gabriel Attal, M. Éric Bothorel, M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, M. Vincent Caure, M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Julie Delpech, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, Mme Olivia Grégoire, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, M. Jean Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Marie Lebec, M. Vincent Ledoux, M. Roland Lescure, Mme Pauline Levasseur, M. Bastien Marchive, M. Christophe Marion, M. Stéphane Mazars, Mme Laure Miller, M. Franck Riester, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Mikaele Seo, Mme Violette Spillebout, Mme Prisca Thevenot, M. Stéphane Vojetta et Mme Caroline Yadan.

Abstention : 1

M. Jean Terlier.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Abstention : 17

M. Ugo Bernalicis, M. Manuel Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Gabrielle Cathala, M. Béranger Cernon, M. Jean-François Coulomme, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Bastien Lachaud, Mme Élise Leboucher, Mme Marianne Maximi, Mme Marie Mesmeur, Mme Mathilde Panot, M. Arnaud Saint-Martin, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Stambach-Terrenoir et Mme Andrée Taurinya.

Non-votant(s) : 1

Mme Clémence Guetté (présidente de séance).

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 6

M. Pierrick Courbon, Mme Sophie Pantel, M. Marc Pena, M. Pierre Pribetich, Mme Sandrine Runel et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 1

Mme Alexandra Martin.

Contre : 1

Mme Élisabeth de Maistre.

Abstention : 1

Mme Josiane Corneloup.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Karim Ben Cheikh, M. Hendrik Davi et M. Emmanuel Duplessy.

Abstention : 4

M. Nicolas Bonnet, M. Jérémie Iordanoff, M. Tristan Lahais et Mme Julie Ozenne.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 2

Mme Marina Ferrari et M. Éric Martineau.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Contre : 4

M. Pierre Henriet, M. Loïc Kervran, Mme Naïma Moutchou et Mme Laetitia Saint-Paul.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

M. Laurent Mazauray.

Contre : 1

Mme Constance de Pélichy.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Pour : 1

M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 802

sur l'amendement de suppression n° 54 de Mme Josserand à l'article 9 de la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents (première lecture).

Nombre de votants :119

Nombre de suffrages exprimés :118

Majorité absolue : 60

Pour l'adoption : 30

Contre : 88

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Pour : 29

M. Maxime Amblard, M. Anthony Boulogne, M. Eddy Casterman, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Emmanuel Fouquart, Mme Florence Goulet, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Sébastien Humbert, M. Alexis Jolly, Mme Sylvie Josserand, M. Robert Le Bourgeois, M. Julien Limongi, M. René Lioret, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Yaël Ménaché, M. Serge Muller, M. Kévin Pfeffer, M. Matthias Renault, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Emeric Salmon et M. Romain Tonussi.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Contre : 41

M. David Amiel, M. Gabriel Attal, M. Éric Bothorel, M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, M. Vincent Caure, M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. François Cormier-

Bouligeon, Mme Julie Delpech, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, Mme Olivia Grégoire, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, M. Jean Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Marie Lebec, M. Vincent Ledoux, M. Roland Lescure, Mme Pauline Levasseur, M. Bastien Marchive, M. Christophe Marion, M. Stéphane Mazars, Mme Laure Miller, M. Karl Olive, M. Franck Riester, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Mikaele Seo, Mme Violette Spillebout, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot, M. Stéphane Vojetta et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 17

M. Ugo Bernalicis, M. Manuel Bompard, Mme Gabrielle Cathala, M. Béranger Cernon, M. Jean-François Coulomme, M. David Guiraud, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Bastien Lachaud, Mme Élise Leboucher, Mme Marianne Maximi, Mme Marie Mesmeur, Mme Nathalie Oziol, M. Arnaud Saint-Martin, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Stambach-Terre noir et Mme Andrée Taurinya.

Non-votant(s) : 1

Mme Clémence Guetté (présidente de séance).

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 6

M. Pierrick Courbon, Mme Sophie Pantel, M. Marc Pena, M. Pierre Pribetich, Mme Sandrine Runel et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 2

Mme Élisabeth de Maistre et Mme Alexandra Martin.

Abstention : 1

Mme Josiane Corneloup.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 13

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Jérémie Iordanoff, M. Tristan Lahais, Mme Julie Ozenne, Mme Sandra Regol, M. Nicolas Thierry et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 2

Mme Marina Ferrari et M. Éric Martineau.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Contre : 4

M. Pierre Henriot, M. Loïc Kervran, Mme Naïma Moutchou et Mme Béatrice Piron.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Constance de Pélichy et M. Laurent Mazaury.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 1

Mme Elsa Faucillon.

Groupe UDR (16)

Pour : 1

M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 803

sur l'amendement de suppression n° 55 de Mme Josserand à l'article 10 de la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents (première lecture).

Nombre de votants :134

Nombre de suffrages exprimés :134

Majorité absolue : 68

Pour l'adoption : 37

Contre : 97

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Pour : 35

M. Maxime Amblard, M. Théo Bernhardt, M. Anthony Boulogne, M. Eddy Casterman, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Designy, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Alexandre Dufosset, M. Emmanuel Fouquart, Mme Florence Goulet, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Sébastien Humbert, M. Alexis Jolly, Mme Sylvie Josserand, M. Robert Le Bourgeois, M. Julien Limongi, M. René Lioret, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Yaël Ménaché, M. Serge Muller, M. Kévin Pfeffer, M. Mathias Renault, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Béatrice Roullaud, Mme Sophie-Laurence Roy, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon, M. Romain Tonussi et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Contre : 46

M. David Amiel, M. Gabriel Attal, M. Éric Bothorel, M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, M. Vincent Caure, M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Julie Delpech, M. Benjamin Dirx, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, Mme Olivia Grégoire, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, M. Jean Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Marie Lebec, M. Vincent Ledoux, M. Roland Lescure, Mme Pauline Levasseur, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Bastien Marchive, M. Christophe Marion, M. Stéphane Mazars, Mme Laure Miller, M. Karl Olive, M. Franck Riester, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Mikaele Seo, M. Freddy Sertin, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot, M. Stéphane Vojetta et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 19

M. Ugo Bernalicis, M. Manuel Bompard, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Jean-François Coulomme, M. David Guiraud, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, Mme Élise Leboucher, Mme Marianne Maximi, Mme Marie Mesmeur, Mme Nathalie Oziol, M. Arnaud Saint-Martin, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Stambach-Terreñoir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Non-votant(s) : 1

Mme Clémence Guetté (présidente de séance).

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 5

Mme Sophie Pantel, M. Marc Pena, M. Pierre Pribetich, Mme Sandrine Runel et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 1

Mme Josiane Corneloup.

Contre : 3

M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Élisabeth de Maistre et Mme Alexandra Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 13

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Jérémie Iordanoff, M. Tristan Lahais, Mme Julie Ozenne, Mme Sandra Regol, M. Nicolas Thierry et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 2

Mme Marina Ferrari et M. Éric Martineau.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Contre : 6

M. Bertrand Bouyx, M. Pierre Henriot, M. Loïc Kervran, Mme Naïma Moutchou, Mme Béatrice Piron et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Constance de Pélichy et M. Laurent Mazaury.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 1

Mme Elsa Faucillon.

Groupe UDR (16)

Pour : 1

M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 804

sur l'amendement n° 44 de M. Terlier et l'amendement identique suivant après l'article 10 de la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents (première lecture).

Nombre de votants :129

Nombre de suffrages exprimés :129

Majorité absolue : 65

Pour l'adoption : 56

Contre : 73

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Contre : 35

M. Maxime Amblard, M. Théo Bernhardt, M. Eddy Casterman, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Alexandre Dufosset, M. Emmanuel Fouquart, Mme Florence Goulet, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Sébastien Humbert, Mme Sylvie Josserand, M. Robert Le Bourgeois, M. Julien Limongi, M. René Lioret, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Bryan Masson, M. Kévin Mauvieux, Mme Yaël Ménaché, M. Serge Muller, M. Kévin Pfeffer, M. Julien Rancoule, M. Matthias Renault, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Béatrice Roullaud, Mme Sophie-Laurence Roy, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon, M. Romain Tonussi et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 45

M. David Amiel, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Antoine Armand, M. Gabriel Attal, M. Éric Bothorel, M. Florent Boudié, Mme Maud Bregeon, M. Vincent Caure, M. Thomas Cazenave, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Julie Delpech, M. Benjamin Dirx, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, Mme Olivia Grégoire, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Guillaume Kasbarian, M. Daniel Labaronne, M. Jean Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Marie Lebec, M. Vincent Ledoux, M. Roland Lescure, Mme Pauline Levasseur, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Bastien Marchive, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Laure Miller, M. Karl Olive, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Mikaele Seo, M. Freddy Sertin, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 18

M. Ugo Bernalicis, M. Manuel Bompard, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Jean-François Coulomme, M. David Guiraud, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, Mme Élise Leboucher, Mme Marie Mesmeur, Mme Nathalie Oziol, M. Arnaud Saint-Martin, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Stambach-Terreñoir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Non-votant(s) : 1

Mme Clémence Guetté (présidente de séance).

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 5

Mme Sophie Pantel, M. Marc Pena, M. Pierre Pribetich,
Mme Sandrine Runel et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 3

M. Jean-Luc Bourdeaux, Mme Élisabeth de Maistre et
Mme Alexandra Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 13

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh,
M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi,
M. Emmanuel Duplessy, M. Jérémie Iordanoff, M. Tristan
Lahais, Mme Julie Ozenne, Mme Sandra Regol, M. Nicolas
Thierry et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 2

Mme Marina Ferrari et M. Éric Martineau.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Pour : 5

M. Bertrand Bouyx, M. Pierre Henriot, M. Loïc Kervran,
Mme Naïma Moutchou et Mme Marie-Agnès Poussier-
Winsback.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

M. Laurent Mazaury.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 1

Mme Elsa Faucillon.

Groupe UDR (16)

Contre : 1

M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 805

*sur l'ensemble de la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la
justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents (première
lecture).*

Nombre de votants :	183
Nombre de suffrages exprimés :	183
Majorité absolue :	92
Pour l'adoption :	125
Contre :	58

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Pour : 42

M. Maxime Amblard, M. Christophe Bentz, M. Théo
Bernhardt, M. Anthony Boulogne, M. Eddy Casterman,
Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Marc de
Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz,
Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon,
M. Alexandre Dufosset, M. Emmanuel Fouquart,
Mme Florence Goulet, Mme Géraldine Grangier,
M. Michel Guiniot, M. Sébastien Humbert, Mme Sylvie
Josserand, M. Robert Le Bourgeois, M. Julien Limongi,
M. René Lioret, Mme Christine Loir, M. Philippe Lottiaux,

M. Alexandre Loubet, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal
Markowsky, M. Bryan Masson, M. Nicolas Meizonnet,
Mme Joëlle Mélin, Mme Yaël Ménaché, M. Serge Muller,
M. Kevin Pfeffer, M. Julien Rancoule, M. Matthias Renault,
Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Béatrice Roullaud,
Mme Sophie-Laurence Roy, M. Alexandre Sabatou,
M. Jean-Philippe Tanguy, M. Romain Tonussi, M. Antoine
Villedieu et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 56

M. David Amiel, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Antoine
Armand, M. Gabriel Attal, M. Florent Boudié, Mme Maud
Bregon, M. Stéphane Buchou, M. Vincent Caure,
M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve,
M. François Cormier-Bouligeon, Mme Julie Delpech,
M. Benjamin Dirx, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet,
M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, Mme Olga Givernet,
M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire,
Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe,
M. Jean-Michel Jacques, M. Guillaume Kasbarian,
Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, M. Jean
Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur,
Mme Marie Lebec, M. Vincent Ledoux, M. Mathieu
Lefèvre, M. Roland Lescure, Mme Pauline Levasseur,
Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Christophe
Marion, Mme Sandra Marsaud, M. Stéphane Mazars,
M. Paul Midy, Mme Laure Miller, M. Karl Olive,
M. Franck Riester, Mme Véronique Riotton,
Mme Stéphanie Rist, M. Charles Rodwell, Mme Anne-
Sophie Ronceret, Mme Marie-Ange Rousselot, M. Jean-
François Rousset, M. Mikaele Seo, M. Freddy Sertin,
Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Jean
Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 26

M. Ugo Bernalicis, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel
Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Gabrielle Cathala,
M. Bérenger Cernon, M. Éric Coquerel, M. Jean-François
Coulomme, Mme Sylvie Ferrer, Mme Clémence Guetté,
M. David Guiraud, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde
Hignet, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Arnaud
Le Gall, Mme Élise Leboucher, Mme Marianne Maximi,
Mme Marie Mesmeur, Mme Nathalie Oziol,
Mme Mathilde Panot, M. Arnaud Saint-Martin,
M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Stambach-Terrenoir,
Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 10

M. Arthur Delaporte, Mme Chantal Jourdan, Mme Sophie
Pantel, M. Marc Pena, Mme Anna Pic, M. Dominique
Potier, Mme Marie Récalde, Mme Valérie Rossi,
Mme Sandrine Runel et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 4

M. Jean-Luc Bourdeaux, Mme Josiane Corneloup,
Mme Élisabeth de Maistre et Mme Alexandra Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 16

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, Mme Julie Ozenne, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Danielle Simonnet, M. Nicolas Thierry et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 7

M. Philippe Bolo, M. Mickaël Cosson, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Emmanuel Mandon, M. Éric Martineau et M. Hubert Ott.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Pour : 12

Mme Béatrice Bellamy, M. Bertrand Bouyx, M. Jean-Michel Brard, M. Paul Christophe, M. Pierre Henriët, M. Loïc Kervran, Mme Anne Le Hénanff, Mme Lise Magnier, Mme Naïma Moutchou, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback, Mme Lætitia Saint-Paul et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 2

M. Laurent Mazaury et M. Stéphane Viry.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 5

Mme Soumya Bourouaha, Mme Elsa Faucillon, M. Emmanuel Maurel, M. Stéphane Peu et M. Nicolas Sansu.

Groupe UDR (16)

Pour : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Contre : 1

Mme Stella Dupont.